

La présente décision modificative intervient en cours d'exercice pour ajuster les prévisions du budget primitif adopté en début d'année, complétées par le budget supplémentaire voté en juin 2026. Elle permet d'adapter les crédits aux besoins réels constatés et aux évolutions de la situation financière de la collectivité.

Elle s'équilibre à +802 690,33 € en section de fonctionnement et à -3 182 750 € en section d'investissement.

La section de fonctionnement

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à **+802 690,33 €**

Les recettes de fonctionnement : +802 690,33 €

Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante : +795 818,39 €

- Indemnisation de l'assurance : la collectivité a reçu la notification d'un acompte pour l'indemnisation d'assurance relative aux dégâts causés par le cyclone Garance, pour un montant de 900 000 € net de franchise. Une recette de 500 000 € ayant été inscrite au budget primitif, il convient d'inscrire un complément de 400 000 € ;
- Régularisation de recettes non titrées : sur demande du comptable public, il est proposé de régulariser des recettes encaissées au cours d'exercices antérieurs, pour un montant de 395 818,39 €, pour lesquelles les pièces justificatives permettant l'émission du titre font défauts. Ces sommes, maintenues en compte d'attente, feront l'objet d'un titre à l'article 758 (Produits divers de gestion courante) du chapitre 75.

Chapitre 78 - Reprise sur amortissement, dépréciation et provisions +6 871,94€

Il est procédé à une reprise de provisions, pour un montant de 6 871,94 €.

Les dépenses de fonctionnement : +802 690,33 €

Les dépenses de fonctionnement sont ajustées à hauteur de +802 690,33 €, afin de répondre aux besoins opérationnels des services et aux évolutions constatées en cours d'exercice. Les propositions nouvelles sont les suivantes :

Chapitre 011 – Charges à caractère général (+158 651,50 €)

- Médiathèques : renforcement des crédits dédiés au contrat territoire-lecture (+20 000 €) ;

- Direction de la Culture : crédits complémentaires pour l'ordonnance (+10 500 €), compensés par un ajustement à due concurrence au chapitre 65 (−10 500 €) ;
- Restauration scolaire : inscription de 98 700 € au titre de l'étude relative à la cuisine centrale, dans la perspective d'une évolution de l'offre de restauration scolaire. Cette dépense est intégralement compensée par un ajustement des crédits de la Réussite éducative au chapitre 65 (−98 700 €) ;
- Eau : ajustement des crédits à hauteur de +69 000 € au titre de la consommation d'eau, en lien avec des fuites identifiées sur le réseau, dont les réparations sont en cours d'achèvement ;
- Il est proposé un ajustement technique de 85 000 € du chapitre 65 (Autres charges de gestion courante) vers le chapitre 011 (Charges à caractère général), concernant les dépenses liées aux dispositifs PEDT (Projet Éducatif de Territoire) et Réussite Éducative. Cet ajustement vise à corriger l'imputation de ces dépenses, dont la nature relève de charges à caractère général plutôt que de charges de gestion courante, sans incidence sur le montant total des crédits ouverts ;
- Finance : ajustement des crédits à hauteur de -124 548,50€ (dont le décalage de l'audit fiscalité).

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante : +2 386 788,83€

- PEDT : ajustement de −10 500 € en compensation des crédits complémentaires inscrits au chapitre 011 pour la Direction de la culture ;
- Réussite éducative : ajustement de −98 700 € en compensation des crédits inscrits au chapitre 011 au titre de l'étude relative à la cuisine centrale ;
- Admissions en non-valeur : inscription de +21 000 € au titre des créances admises en non-valeur ;
- Subvention complémentaire de +2 100 000 € au Centre communal d'action sociale, afin d'ajuster la contribution communale aux besoins de fonctionnement de l'établissement, compte tenu de l'actualisation de ses dépenses de personnel et de la révision de ses prévisions de recettes ;
- Budget annexe COLOSSE :
 - subvention complémentaire de +290 250 € destinée à garantir la couverture du remboursement en capital des annuités d'emprunt par des ressources propres. Cette inscription réajuste l'équilibre réel du budget annexe, dans la perspective de sa réintégration prochaine au budget principal ;
 - une subvention complémentaire de +117 738,83 € au budget annexe COLOSSE, dont : 40 000 € au titre de la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) relative au de bassin de baignade, et 70 000 € au titre du marché de gardiennage pour

le dernier trimestre de l'exercice. Cet ajustement permet de couvrir les dépenses engagées sur ces deux postes jusqu'à la fin de l'exercice.

- Vie associative : inscription d'un complément de +52 000 € au titre de la subvention à la Mission locale, portant la participation communale à 82 000 € pour l'exercice 2026 ;
- Ajustement de -85 000 € : compensation de l'ajustement technique du chapitre 65 (Autres charges de gestion courante) vers le chapitre 011 (Charges à caractère général), concernant les dépenses liées aux dispositifs PEDT (Projet Éducatif de Territoire) et Réussite Éducative.

Chapitre 66 – Charges financières : –150 000 €

Ajustement des crédits relatifs aux intérêts des prêts relais, au regard des conditions effectives de mobilisation de ces financements sur l'exercice.

Chapitre 68 – Dotations aux provisions et dépréciations : –80 000 €

Ajustement à la baisse des dotations aux provisions et dépréciations.

Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement : –1 512 750 €

Le virement prévisionnel à la section d'investissement est ajusté de –1 512 750 €, en résultante de l'ensemble des mouvements d'actualisation opérés sur la section de fonctionnement.

Récapitulatif de la section de fonctionnement

	BUDGET PRIMITIF + BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2026	PROPOSITIONS NOUVELLES - DECISION MODIFICATIVE n°1	SUPPLEMENTAIRE + DECISION MODIFICATIVE n°1 2026
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	100 032 182,07 €	802 690,33 €	100 834 872,40 €
011 - Charges à caractère général	10 587 269,00 €	158 651,50 €	10 745 920,50 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	60 000 000,00 €		60 000 000,00 €
014 - Atténuations de produits	107 836,00 €		107 836,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	10 253 113,95 €	2 386 788,83 €	12 639 902,78 €
TOTAL DES DEPENSES DE GESTION COURANTE	80 948 218,95 €		83 493 659,28 €
66 - Charges financières	2 162 000,00 €	- 150 000,00 €	2 012 000,00 €
67 - Charges spécifiques	111 000,00 €		111 000,00 €
68 - Dotations aux provisions et dépréciations	100 000,00 €	- 80 000,00 €	20 000,00 €
TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	83 321 218,95 €		85 636 659,28 €
023 - Virement à la section d'investissement	14 110 963,12 €	- 1 512 750,00 €	12 598 213,12 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 600 000,00 €		2 600 000,00 €
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	16 710 963,12 €		15 198 213,12 €
D002 Déficit de fonctionnement reporté	- €		- €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	100 032 182,07 €	802 690,33 €	100 834 872,40 €
013 - Atténuations de charges	1 010 000,00 €		1 010 000,00 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 465 800,00 €		1 465 800,00 €
73 - Impôts et taxes	37 700 000,00 €		37 700 000,00 €
731 - Fiscalité locale	27 294 978,00 €		27 294 978,00 €
74 - Dotations et participations	21 936 865,00 €		21 936 865,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	1 025 000,00 €	795 818,39 €	1 820 818,39 €
TOTAL DES RECETTES DE GESTION COURANTE	90 432 643,00 €		91 228 461,39 €
76 - Produits financiers	364 000,00 €		364 000,00 €
77 - Produits spécifiques	100 000,00 €		100 000,00 €
78 - Reprise sur amortissement, dépréciation et provisions	- €	6 871,94 €	6 871,94 €
TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	90 896 643,00 €		91 699 333,33 €
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 660 000,00 €		1 660 000,00 €
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	1 660 000,00 €		1 660 000,00 €
R002 Exédent de fonctionnement reporté	7 475 539,07 €		7 475 539,07 €

La section d'investissement

La section d'investissement est ajustée de **-3 182 750 €** en dépenses comme en recettes.

Les recettes d'investissement : -3 182 750€

Chapitre 13 – Subventions d'investissement : -900 000 €

La présente décision modificative prévoit une diminution de 900 000 € des subventions d'équipement, corrélée au recalage dans le temps des opérations d'investissement concernées. Ce report de calendrier se traduit par un ajustement à la baisse équivalent des crédits de paiement des dépenses d'équipement.

Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves : -800 000 €

Les crédits inscrits au budget primitif au titre du fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) avaient été calibrés sur une prévision de dépenses d'équipement éligibles supérieure à celle finalement retenue pour le calcul de la dotation. Le FCTVA étant calculé par application d'un taux forfaitaire à l'assiette des dépenses réelles d'investissement éligibles constatées sur l'exercice de référence, la notification reçue des services de l'État, fondée sur cette assiette réelle, s'établit en retrait par rap-

port à la prévision initiale. Il est en conséquence procédé à l'ajustement de –800 000 €, pour les porter au montant effectivement notifié.

Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées (article 165) : +30 000 €

Inscription d'une recette de 30 000 € au titre des dépôts et cautionnements reçus, en contrepartie de la dépense inscrite à l'article 1645.

Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement : –1 512 750 €

Le virement de la section de fonctionnement est ajusté en cohérence avec le mouvement opéré au chapitre 023 de la section de fonctionnement.

Les dépenses d'investissement : - 3 182 750€

Les dépenses d'équipement (chapitres 20, 21 et 23) : –3 212 750 €

Les crédits de paiement des opérations inscrites au plan pluriannuel d'investissement sont actualisés au regard de l'état d'avancement effectif des opérations et du rythme prévisionnel de mandatement d'ici la fin de l'exercice, les crédits correspondants étant repositionnés sur les exercices suivants dans le cadre de la programmation pluriannuelle.

Par ailleurs, la présente décision modificative procède à la révision à la hausse de trois autorisations de programme, à hauteur de +110 111,18€, traduisant l'actualisation du coût des opérations. Les autres autorisations de programme demeurent inchangées. Pour chaque autorisation révisée, l'échéancier des crédits de paiement est actualisé de sorte que la somme des crédits de paiement demeure égale au montant révisé de l'autorisation de programme :

Autorisation de programme	Montant antérieur	Révision	Nouveau montant
Médiathèque Auguste Lacaussade – réhabilitation (études)	85 000,00 €	+9 000,00 €	94 000,00 €
Cimetière Champ Borne – extension	300 707,38 €	+51 111,18 €	351 818,56 €
Acquisition d'équipement funéraire	5 000,00 €	+50 000,00 €	55 000,00 €
Total		+110 111,18€	

Ces ajustements se décomposent en recalages de calendrier sur les opérations en cours, d'une part, et en renforcements de crédits, d'autre part.

Les principaux ajustements à la baisse, correspondant au repositionnement des crédits de paiement sur les exercices suivants au rythme d'avancement des opérations, concernent principalement:

- **Voirie** : la voirie primaire (–750 000 €, dont l'avenue Île-de-France –700 000 €), la voirie secondaire (–319 000 €), l'électrification et l'éclairage public (–78 000 €) ;

- **Sport** : les plateaux synthétiques de l'Étang et de Petit Bazar Mille Roches (−220 000 €), le gymnase Nicol Ledormeur (−110 000 €), la tribune du stade Cressonnière (−50 000 €) ;
- **Écoles** : les programmes de verdissement (−370 000 €) ainsi que les études et travaux de confort thermique (− 220 000 €) ;
- **Habitat** : la réhabilitation des LTS (−530 000 €) ;
- **Économie et tourisme** : les travaux de la Maison Martin Valliamée (−300 000 €, études comprises) et les travaux de l'aménagement touristique du Colosse (−399 767 €) ;
- **Sécurité publique** : le dispositif de vidéo protection (−310 000 €) ;
- **Les moyens informatiques** (−100 000 €) ;
- **Funéraire** : l'extension du cimetière de Champ Borne (−263 181 €) ;
- **Petite enfance** : les opérations de réhabilitation des structures de la petite enfance (−131 000 €) ;
- **Opérations non affectées** : une diminution de l'enveloppe des dépenses imprévues à hauteur de 162 289,69€.

Les renforcements de crédits, à hauteur de plus de 1,9 M€, traduisent un redéploiement au profit de l'entretien du patrimoine communal, du cadre de vie dans les quartiers et de la préparation des opérations futures :

- **L'entretien et la sécurisation du patrimoine bâti** : les crédits de travaux correctifs sont renforcés dans les écoles (+320 000 €), sur les bâtiments administratifs et techniques (+200 000 €), dans les structures de la petite enfance (+50 000 €) et sur les infrastructures de proximité (+50 000 €) ;
- **Le cadre de vie et la proximité** : les crédits de voirie tertiaire dans les quartiers sont abondés de +429 000 €, dont 129 000 € dédiés au traitement des nids-de-poule, complétés par la réhabilitation de la signalétique horizontale (+40 000 €), la création d'aires de jeux dans les quartiers (+100 000 €),
- **La préparation des opérations structurantes** : les crédits d'études sont renforcés pour l'aménagement touristique du Colosse (+160 000 €), la réhabilitation de l'école de musique et de danse (+100 000 €, études et premiers travaux), de la médiathèque Auguste Lacaussade (+54 000 €) et du gymnase Michel Debré (+50 000 €), le confort thermique dans les cases (+50 000 €) et le déploiement du photovoltaïque (+21 000 €), les études pour les centres socio-culturels de Fayard et de Cambuston (+50 000 €) et la rénovation de l'éclairage des sites sportifs (+25 000 €), permettant de faire progresser la maturité de ces projets en vue de leurs phases opérationnelles ;

- **Les moyens opérationnels des services** : renouvellement du parc roulant (+100 000 €), acquisition de machinerie pour la régénération des équipements du service funéraire (+50 000 €) et des structures de la petite enfance (+22 000 €).

Le solde net de l'ensemble de ces mouvements s'établit à -3 212 750 € sur les dépenses d'équipement.

Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées : +30 000 €

- Inscription de 30 000 € au titre des cautionnements (article 1645), intégralement compensée par une recette équivalente à l'article 165.

Récapitulatif de la section d'investissement

	BUDGET PRIMITIF + BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2026	PROPOSITIONS NOUVELLES - DECISION MODIFICATIVE n°1	BUDGET PRIMITIF + BUDGET SUPPLEMENTAIRE + DECISION MODIFICATIVE n°1 2026
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	46 446 490,53 €	- 3 182 750,00 €	43 263 740,53 €
20 - Immobilisations incorporelles	2 611 554,42 €	58 847,90 €	2 670 402,32 €
204 - Subventions d'équipement versées	863 233,77 €		863 233,77 €
21 - Immobilisations corporelles	15 786 542,81 €	- 1 692 416,46 €	14 094 126,35 €
23 - Immobilisations en cours	9 244 599,48 €	- 1 579 181,44 €	7 665 418,04 €
TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT	28 505 930,48 €		25 293 180,48 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	7 534 235,59 €	30 000,00 €	7 564 235,59 €
27 - Autres immobilisations financières	1 571 777,58 €		1 571 777,58 €
13 - Subventions d'investissement	- €		- €
TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES	9 106 013,17 €		9 136 013,17 €
TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	37 611 943,65 €		34 429 193,65 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 660 000,00 €		1 660 000,00 €
041 - Opérations patrimoniales	1 500 000,00 €		1 500 000,00 €
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	3 160 000,00 €		3 160 000,00 €
D001 - Déficit d'investissement reporté	5 674 546,88 €		5 674 546,88 €
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	46 446 490,53 €	- 3 182 750,00 €	43 263 740,53 €
13 - Subventions d'investissement	9 946 048,13 €	- 900 000,00 €	9 046 048,13 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	9 000 000,00 €	30 000,00 €	9 030 000,00 €
204 - Subventions d'équipement versées	- €		- €
23 - Immobilisations en cours	1 000 000,00 €		1 000 000,00 €
TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT	19 946 048,13 €		19 076 048,13 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	3 100 000,00 €	- 800 000,00 €	2 300 000,00 €
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	2 732 856,28 €		2 732 856,28 €
27 - Autres immobilisations financières	- €		- €
024 - Produits des cessions d'immobilisations	2 456 623,00 €		2 456 623,00 €
TOTAL DES RECETTES FINANCIERES	8 289 479,28 €		7 489 479,28 €
TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	28 235 527,41 €		26 565 527,41 €
021 - Virement de la section de fonctionnement	14 110 963,12 €	- 1 512 750,00 €	12 598 213,12 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 600 000,00 €		2 600 000,00 €
041 - Opérations patrimoniales	1 500 000,00 €		1 500 000,00 €
TOTAL RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	18 210 963,12 €		16 698 213,12 €
R001 Excédent d'investissement reporté	- €		- €

L'EPARGNE

Les niveaux d'épargne prévisionnels de la commune s'établissent comme suit :



	Montant
Épargne de gestion	9 574 674,05 €
Épargne brute	7 562 674,05 €
Épargne nette	28 438,46 €

Au terme de la présente décision modificative, l'épargne brute dégagée par la section de fonctionnement couvre l'intégralité de l'annuité en capital de la dette, l'épargne nette demeurant positive. La commune finance ainsi le remboursement de ses emprunts par ses ressources propres, dans le respect des équilibres posés par l'article L.1612-4 du CGCT.